

# Réunion du Conseil Municipal de la Commune de Molitg Les Bains en date du 04 avril 2017 à 20 h

**Présents** : Pacull, Quès, Laguerre, Marecat, Raynaud, Sola, Tarrène.

**Procurations** : Marouby à Pacull, Marleix à Sola.

**Secrétaire de séance** : D. Laguerre

Monsieur le Maire demande que soit observée une minute de silence en hommage aux victimes des tueries de Trèbes et Carcassonne.

Il remercie l'assemblée et demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur les comptes rendus des Précédentes réunions du Conseil Municipal en date du 04/07/2017 et 18/10/2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal adopte les comptes-rendus.

## I – Compte administratif (CA) 2017 :

Monsieur le Maire présente les résultats comptables de l'année 2017, résumés comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2016 reportés		76 540.62		26 187.10		102 727.72
Opérations exercice	329 853.50	424 635.26	118 731.32	119 665.80	448 584.82	544 301.06
<b>TOTAUX</b>	329 853.50	501 175.88	118 731.32	145 852.90	448 584.82	647 028.78
Résultat de clôture		171 322.38		27 121.58		<b>198 443.96</b>
Restes à réaliser			145 683.11	48 348.00	<b>97 335.11</b>	
Résultat définitif						<b>101 108.85</b>

Il quitte ensuite la salle et la séance se déroule sous la Présidence de M. Gilbert QUÈS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal adopte le CA 2017.

Monsieur le Maire est rappelé dans la salle et reprend la présidence de la session.

## II – Approbation du compte de gestion 2017 de Monsieur le receveur municipal :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion 2017 de Monsieur Gilles VIDAL est, en tous points, conforme au CA 2017. Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal adopte le Compte de Gestion 2017 dressé par Monsieur Gilles VIDAL, Receveur Municipal.

## III – Affectation de résultat 2017 :

Les règles du principe de l'affectation de résultat sont rappelées. Compte tenu du solde déficitaire de la section d'investissement, après prise en charge des restes à réaliser, il est décidé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Article 1068 (couverture du besoin de financement de la section d'investissement) : 70 213.53 €

Article 002 (reprise résultats antérieurs) : ..... 101 108.85 €

Décision adoptée à l'unanimité.

## IV – Taux d'imposition 2018 :

Monsieur le Maire donne connaissance des bases d'impositions pour l'année 2018 et propose de reconduire les taux appliqués en 2017, qui sont inchangés depuis 2014, à savoir :

Taxes	Bases prévisionnelle 2018	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation.....	394 800	<b>8.32 %</b>	32 847
Taxe foncière bâti.....	551 400	<b>8.00 %</b>	44 112
Taxe foncière non bâti.....	6 400	<b>32.49 %</b>	2 079
		<b>TOTAL</b>	<b>79 038</b>

## **V – Budget Primitif 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle les règles et grands principes d'un budget primitif. Celui-ci, voté au chapitre, est résumé comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à	540 435.65 €
Section d'Investissement équilibrée à	311 605.42 €

L'article 6574 (Subvention aux Associations) fait l'objet d'un vote individuel, à savoir :

- Les Baladins 150 € à l'unanimité
- École de Rugby de Prades 100 € à l'unanimité
- Els Nins de Molitg 450 € à l'unanimité
- Comité des Fêtes 2 250 € à l'unanimité
- Pedres i Memòria 150 € à l'unanimité
- ASA du Canal de Molitg 2 000 € à l'unanimité
- La Bressola 100 € à l'unanimité
- L'Estrella Molitjaire 1 700 € à la majorité (1 contre : Mme Raynaud).

Le budget primitif 2018 est ensuite soumis au vote et adopté à l'unanimité.

## **VI – Demande de subvention :**

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à demander des subventions pour des travaux au parking du vieux cimetière ainsi que pour des travaux de réfection de l'ex-piste DFCI CO16 (traverse de Sournia).

## **VII – Syndicat Mixte Canigó grand site :**

Monsieur le Maire donne connaissance d'une délibération du Syndicat Mixte Canigó grand site, qui accepte la demande de retrait de la commune de Saint Michel de Llotès . Le conseil municipal est amené à donner sa position. Le retrait de la commune de Saint Michel de Llotès est accepté à l'unanimité.

## **VIII – Convention défibrillateur cardiaque :**

Le Conseil Départemental propose la reconduction, pour quatre années, de la convention relative au défibrillateur cardiaque. Reconduction adoptée à l'unanimité.

## **IX – Modification des statuts de la communauté de communes Conflent-Canigó (CCCC) :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération de la CCCC, par laquelle une nouvelle compétence « Soutien aux associations d'insertion par l'activité économique » a été adoptée le 08/12/2017.

Adoptée à l'unanimité.

## **X – PLUi Point d'étape :**

Monsieur le Maire fait un état des lieux du PLUi, suite à la CIM (conférence intercommunale des Maires) du 23/03/2018. Il récapitule les actions entreprises, les travaux en cours et les étapes à venir : reliquat surfacique et sursis à statuer. Il n'y a pas de remarque à faire remonter.

## **XI – Délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des langues occitane et catalane :**

Mme Catherine TARRENE est élue déléguée suppléante à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 30.